



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES ROUTES ET DU PATRIMOINE
Service ingénierie routière
Gestion du domaine public

Arrêté n°2025/171/DRP/SIR

ARRETE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES,
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ESSEGNEY,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, notamment ses articles, R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental des Vosges n°2025/7676/DAJA du 4 juillet 2025 portant délégation de signature ;

Considérant que les travaux de chaussée sur la RD 32 communes de ESSEGNEY et CHARMES, nécessitent une réglementation de circulation ;

Considérant que la section concernée par la réglementation de circulation est située hors et en agglomération ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services du Département ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1. - A compter du 11 août 2025 et jusqu'à la fin des travaux dont la durée est évaluée à trois semaines, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la RD 32 entre les PR 0+590 et PR 1+560 et sur la RD 32, sur le territoire des communes de ESSEGNEY et CHARMES.

L'itinéraire de déviation pour les VL empruntera les voies suivantes :

Dans le sens PORTIEUX vers CHARMES

Depuis le carrefour RD 32 / RD 36A à PORTIEUX :

- RD 36A jusqu'au carrefour avec la RD 157 VINCEY
- RD 157 jusqu'au carrefour RD 55 CHARMES,
- RD 32

Et vice versa dans l'autre sens

Les itinéraires de déviation pour les véhicules de plus de 3,5T emprunteront les voies suivantes :

Dans le sens PORTIEUX vers CHARMES :

Du carrefour giratoire RD 32 / RD 36 A,

- RD 36A jusqu'au carrefour RD 157 à VINCEY,
- RD 157 jusqu'à l'intersection avec la VC rue du PATIS,
- VC rue du PATIS jusqu'au carrefour RD 55,
- RD 55 jusqu'au carrefour giratoire RD 55 / RD 32.

Dans le sens CHARMES vers LANGLEY :

- Depuis le giratoire RD 32 / RD 55 à CHARMES,
- RD 55 jusqu'à l'intersection avec la VC rue du PATIS,
- VC rue du PATIS jusqu'au carrefour avec la RD 157,
- RD 157 jusqu'à l'intersection avec la RD 157A,
- RD 157A jusqu'à la bretelle d'entrée de la RN 57, direction EPINAL,
- RN 57 jusqu'à la RD 33 par bretelle de sortie, direction VINCEY,
- RD 33 jusqu'au carrefour avec la RD 157,
- RD 157 jusqu'à l'intersection avec la RD 36A à VINCEY,
- RD 36A jusqu'au carrefour avec la RD 32 à PORTIEUX,
- RD 32.

ARTICLE 2. - La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins du Conseil Départemental.

ARTICLE 3. - Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la section réglementée et dans les communes de ESSEGNEY et CHARMES.

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges ».

ARTICLE 4. - Cet acte fera l'objet d'une publication électronique sur le site internet du Département.

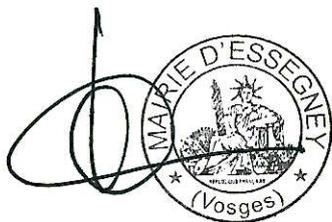
ARTICLE 5. - Copie du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :

- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Vosges,
- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Vosges à EPINAL,
- M. le Général commandant l'Etat-major Soutien Défense Nord-Est à METZ,
- M. le responsable du Pôle Transports de la Maison de la Région à ÉPINAL,
- MM. les Maires des communes de ESSEGNEY et CHARMES,
- Mme et M. les Conseillers Départementaux de canton de CHARMES,
- M. le Chef de Service de l'unité Territoriale-Centre.

A ESSEGNEY,

Le Maire

du 16/07/2025



A EPINAL,

Pour le Président du Conseil Départemental des Vosges
et par délégation,

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges ».

➤ 8, rue de la Préfecture
88088 Epinal Cedex 9

➤ Tél. : 03 29 29 88 88
Mail : presidentcd88@vosges.fr

➤ www.vosges.fr

